



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Service de l'Environnement

ROUTE 141 , SAINT-HERMÉNÉGILDE

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION

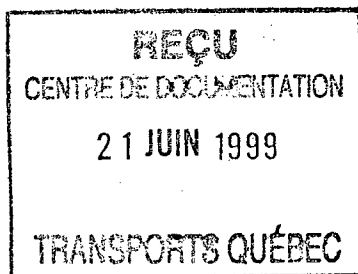
CANQ
TR
GE
CA
432

547079



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Service de l'Environnement



MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION
700, Boul. René-Lévesque Est, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

ROUTE 141 , SAINT-HERMÉNÉGILDE

**DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION**

Mars 1988

CAJQ
TR
GE
CA
432

Cette étude a été exécutée par le personnel du Service de l'environnement du ministère des Transports du Québec, sous la responsabilité de monsieur Daniel Waltz, écologiste.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Guy D'Astous
Marthe Robitaille

biologiste, chargé de projet
biologiste

Claude Mathieu
Daniel Hargreaves

écologiste, chef de la
Section centre
urbaniste, chef de la
Division des études
environnementales-ouest

Avec la collaboration de:
Mozher Sorial
Michel Germain
Michel Turcotte

ingénieur-chimiste
stagiaire en sciences de l'eau
ingénieur

Claude Girard

économiste-urbaniste, chef
Division du contrôle de la
pollution et recherche

Graphisme:
Jean-Paul Grégoire
Hrant Khandjian

tech. graphiste
tech. graphiste, chef de
l'atelier graphique et
cartographie

Secrétariat:
Micheline Martineau
Claire Filteau

agente de secrétariat
agente de secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	i
1 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT	1
2 RESPONSABLE DU PROJET	1
3 CHARGÉ DE PROJET	1
4 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET	2
5 OBJECTIFS DU PROJET	2
6 DESCRIPTION DU PROJET	3
6.1 Nature du projet	3
6.2 Longueur totale	4
6.3 Norme utilisée	4
6.4 Nombre de chaussées et nombre de voies	4
6.5 Circulation	4
6.6 Limites de vitesse	5
6.7 Drainage	5
6.8 Surlargeurs	5

7	ÉCHÉANCIER	5
8	ACQUISITIONS DE TERRAIN (EXPROPRIATION)	6
9	MOTIF DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE	7
10	AUTORISATION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRI- TOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC	7
11	APPROBATION DE LA MUNICIPALITÉ	7
12	PRÉSENTATION DU CADRE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET	8
13	ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, MESURES DE MITIGATION ET IMPACTS RÉSIDUELS	13
14	SUIVI ENVIRONNEMENTAL	17
15-	CONCLUSION	18

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: Liste des poissons capturés au lac Wallace, dans le tributaire R-1 et dans l'émissaire par le M.L.C.P. de Sherbrooke, en 1977.

TABLEAU 2: Végétation retrouvée à l'intérieur de l'emprise projetée.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1: Localisation du projet (échelle 1:50 000).
- ANNEXE 2: Coupe transversale d'une route principale.
- ANNEXE 3: Localisation du projet sur un plan cadastral et zonage agricole (échelle 1:20 000).
- ANNEXE 4: Autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
- ANNEXE 5: Résolution de la municipalité de St-Herménégilde.
- ANNEXE 6: Carte du lac Wallace
- ANNEXE 7: Fiches d'impacts et de mitigation.
- ANNEXE 8: Protection des arbres pendant la construction.
- ANNEXE 9: Photographies du projet.
- ANNEXE 10: Plan de construction (no CH-82-50-0010).
-

1 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Ministère des Transports
Direction régionale de l'Estrie
3330, rue King ouest
Local 170
Sherbrooke, Québec
J1L 1C9
(819) 565-0280

2 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DU PROJET

Monsieur Daniel Waltz, écologiste
Chef du Service de l'environnement
Ministère des Transports
255, boul. Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec)
H2M 1L5
(514) 873-5050

3 IDENTIFICATION DU CHARGÉ DE PROJET

Monsieur Guy D'Astous, biologiste
Ministère des Transports
Division des études environnementales - Ouest
255, boul. Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec)
H2M 1L5
(514) 873-5426

4 IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET

Route: 141
Région: 05 - District 36
Municipalité: St-Herménégilde
Circonscription électorale: Mégantic - Compton
M.R.C.: Coaticook
Numéro de dossier: A.R. 5-36-15 (95)

Ci-joint en annexes:

Annexe 1: Localisation du projet (échelle 1:50 000).

Annexe 3: Localisation du projet sur un plan cadastral
et zonage agricole (échelle 1:20 000).

5 OBJECTIFS DU PROJET

Le tronçon de la route 141 faisant l'objet de la présente demande de certificat d'autorisation de construction est situé à l'ouest de la municipalité de Hereford. Il longe le lac Wallace sur près de 75% de son parcours (annexe 1, section 2). La section immédiatement à l'ouest a été réaménagée en 1981 sur une longueur d'environ 5,5 km (jusqu'au village de Villette) (annexe 1, section 1) alors que la réfection du secteur est, devrait être réalisée en 1988 (annexe 1, section 3).

Quoique la route 141 supporte surtout un trafic local, celle-ci sert également au transit de certains véhicules commerciaux ou autres vers les États-Unis et la côte du Maine. En effet, comparativement à la route 147, qui est la principale voie d'accès actuelle vers les États-Unis, le trajet par la route 141 y est plus court d'environ 12 Km. Cependant, sa

capacité structurale est insuffisante, ceci étant principalement dû aux déficiences ou à l'absence de drainage. De plus, la chaussée y est étroite (12 mètres d'emprise), le fond est gravelé et quelques courbes sont sous-standards. Tout ceci contribue à rendre cette route impraticable à certaines périodes de l'année, plus particulièrement au printemps, en plus de compromettre le confort et la sécurité des usagers en d'autres temps.

Le réaménagement adéquat de ce tronçon de la route 141 verra donc compléter le projet de réfection entrepris depuis quelques années déjà, permettant d'assurer aux usagers une conduite sécuritaire en tout temps de l'année et facilitera l'accès aux États-Unis.

6 DESCRIPTION DU PROJET

6.1 NATURE DU PROJET

Le projet débute à l'ouest, au niveau de la fin du pavage existant et se termine au niveau du pont au-dessus du ruisseau Leach.

Le réaménagement de cette section de route consiste à apporter des corrections au niveau de la géométrie de la route, tout particulièrement en ce qui a trait à la largeur de la plate-forme et à la correction de certaines courbes non-conformes. L'axe de la route actuelle sera conservé, sauf entre les chaînages 6+640 à 6+980 et 9+200 à 9+400, où l'on doit laisser l'ancien tronçon pour corriger des courbes trop prononcées (voir plan annexe 9).

Des améliorations seront également effectuées pour le système de drainage et du profil et l'emprise de la route sera élargie.

Toutes les acquisitions d'emprise, dans le secteur du lac, se feront du côté nord de la route de façon à protéger les nombreux chalets situés du côté sud.

6.2 LONGUEUR TOTALE

La longueur totale du projet présenté est de 3,64 Km. Cependant, la partie du projet sise à moins de 60 mètres du lac Wallace et qui fait l'objet de la présente demande de certificat d'autorisation de construire, n'est que d'environ 1,4 Km.

6.3 NORME UTILISÉE

La norme de construction utilisée est une section de type "D" (norme D-2303) dont l'emprise nominale correspondante est de 30 mètres (voir annexe 2). La présence de surlargeurs est compensée par un rétrécissement de l'emprise, tout particulièrement dans le secteur du lac, de sorte que l'emprise moyenne est d'environ 31 mètres. Ce rétrécissement est principalement associé au fait qu'il n'y aura pas de fossé du côté sud de la route dans le secteur du lac.

6.4 NOMBRE DE CHAUSSÉE(S) ET NOMBRE DE VOIE(S)

Le projet ne comporte qu'une seule chaussée comprenant deux voies de circulation de 3,25 mètres chacune avec des accotements de 2 mètres.

6.5 CIRCULATION

Les débits journaliers moyens, annuel et estival (J.M.A. et J.M.E.), évalués lors de comptages en 1982, s'élèvent respectivement à 150 et 225 véhicules.

6.6 LIMITE DE VITESSE

Vitesse de référence : 100 Km/h.
Vitesse affichée prévue : 90 Km/h.

6.7 DRAINAGE

Le type de drainage retenu est un drainage rural c'est-à-dire le creusage de fossés latéraux ouverts avec ponceaux sous la route, sauf entre les chaînages 7+000 et 8+800 où il n'y aura pas de fossés du côté du lac mais seulement un talus. Ceci permettra d'éviter d'empiéter sur les terrains privés déjà souvent exigus.

6.8 SURLARGEURS ET RÉDUCTION D'EMPRISE

En raison de la topographie accidentée, la largeur de l'emprise varie beaucoup. La largeur maximale étant de 47 mètres et la largeur minimale de 23 mètres. On pourra se référer au plan ci-joint pour localiser ces surlargeurs et ces réductions d'emprise. (Annexe 10)

7 ÉCHÉANCIER DU PROJET

Plan d'avant-projet : juin 1984
Plan d'expropriation : novembre 1988
Début des travaux : mai 1989

8 ACQUISITION DES TERRAINS (EXPROPRIATION)

Les acquisitions de terrain seront faites par le ministère des Transports du Québec.

8.1 SUPERFICIE TOTALE A EXPROPRIER

La superficie totale à exproprier pour le réaménagement de la route 141 est d'environ 76 053 m² soit 7,6 ha.

8.2 NOMBRE D'HECTARES AGRICOLES A EXPROPRIER

Seul le tronçon est du présent réaménagement (chaînages 9+500 à 10+105) est situé en territoire agricole permanent, tel que défini par la Commission de protection agricole du Québec (voir annexe 3). Le réaménagement de cette section nécessite l'expropriation d'environ 1,5 hectares de sol agricole.

8.3 NOMBRE D'ARBRES ISOLÉS AFFECTÉS PAR LE PROJET

Au total, environ 25 arbres isolés seront affectés par le projet.

8.4 NOMBRE DE BATIMENTS A EXPROPRIER

Résidences: 3 à exproprier ou à déplacer, chaînages 6+820, 7+945 et 9+850

Garage: 1 à exproprier ou à déplacer, chaînage 7+180.

Puits : 8 à exproprier ou à déplacer, chaînages 6+585 à 6+610 (4 puits), 7+160, 7+945, 8+060 et 9+820.

9 MOTIF DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le présent projet fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de construire en vertu de l'article 3 du Règlement général relatif à l'administration de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, R-1). Celui-ci longe, en effet, le lac Wallace à moins de 60 mètres des berges sur une distance de 1 380 mètres soit entre les chaînages 6+700 à 7+250 et 7+350 à 8+180. (Voir annexe 9).

10 AUTORISATION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La C.P.T.A.Q. a rendu sa décision le 3 novembre 1982 par laquelle elle autorisait le ministère des Transports à réaliser le réaménagement de la route 141.

Copie de cette décision est jointe au présent rapport en annexe 4.

11 APPROBATION DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité de St-Herménégilde a émis une résolution en date du 6 octobre 1986, appuyant la réalisation du projet de construction de la route 141. Copie de cette résolution est jointe à l'annexe 5.

12 PRÉSENTATION DE CADRE ENVIRONNEMENTAL

Le projet se situe au sud de Sherbrooke, près de la frontière américaine. C'est une région à relief très accidenté, comprise dans les Appalaches. La présence du lac Wallace donne à ce secteur son caractère de villégiature, de sorte que la route 141, à laquelle le ministère des Transports du Québec a conféré comme rôle de fournir une voie d'accès vers les États-Unis, sert également à desservir cette zone de récréation et de villégiature.

Dans ce secteur, le sol est mince et la roche-mère fait surface en certains endroits. Le sol de surface entre dans la catégorie des podzols humo-ferriques (système canadien de classification des sols). Plus en profondeur, horizon B inférieur et C, on retrouve un loam argileux avec présence de gravier (9% par volume). Ce type de sol possède peu de cohésion et est, par conséquent, sensible à l'érosion. De plus, il faut noter sur le versant nord, une morphologie naturelle qui présente des pentes uniformes de plus de 500 mètres, ayant une inclinaison appréciable (10%).

Sur le plan humain, la présence du lac Wallace donne à ce milieu son caractère de villégiature. On y retrouve, en effet, quelques 68 résidences *, installées principalement du côté sud de la route entre les chaînages 6+460 et 9+600, de même qu'un camp d'été pour les jeunes (Frontière Lodge). Dans la plupart des cas les terrains des villégiateurs sont de faible superficie, ceux-ci étant coincés entre le lac et la route.

Le lac Wallace constitue un des rares plans d'eau d'importance dans ce secteur, tant pour la pêche que pour la pratique de sports nautiques; il n'est donc pas surprenant que les abords du lac soient fortement utilisés pour la villégiature. Quelques 300 à 500 estivants utilisent le lac à des fins de baignade, de pratique de planche à voile, de promenade en hors-bord et pour la pêche.

* Dans le texte, le mot résidence est pris au sens large ce qui englobe autant les maisons que les chalets.

La majorité des résidents s'alimentent en eau potable grâce à un puits artésien. La possibilité que quelques-unes s'approvisionnent directement dans le lac Wallace n'est cependant pas exclue.

Pour le moment, la municipalité de St-Herménégilde n'a pas encore établi de plan de zonage, mais elle prévoit désigner ce secteur zone de villégiature.

Au sujet du lac Wallace, celui-ci est alimenté par trois (3) tributaires principaux, R₁, R₂ et R₃ (voir annexe 6). Les informations présentées ci-après, proviennent principalement d'une étude effectuée par le Service de l'aménagement de la faune, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de Sherbrooke, en 1977.

La qualité de l'eau du lac Wallace, à cette époque, était bonne. Le lac a été classé mésotrophe mais il démontre des signes d'eutrophisation.

Ce lac supporte une pression de pêche importante et de nombreux aménagements sont effectués chaque année pour maintenir les populations de salmonidés présentes dans le lac. Le tableau 1 dresse la liste des poissons recensés et ensemencés par le M.L.C.P., en 1977. Mis à part les cyprinidés, les espèces les plus abondantes sont la perchaude (Perca flavescens) et le meunier noir (Catostomus commersoni). La truite moucheté (Salvelinus fontinalis) et la truite arc-en-ciel (Salmo gairdneri) se classent au 3^e et 4^e rang respectivement.

Du côté ouest du lac, on retrouve des herbiers assez importants dominés principalement par les genres Sparganium, Typha et Nuphar. Ces herbiers servent de frayères pour le brochet (Esox niger), l'achigan (Micropterus dolomieu) et la perchaude (Perca flavescens).

Toujours selon le M.L.C.P. de Sherbrooke, les tributaires constituent des frayères potentielles pour les salmonidés.

TABLEAU 1: LISTE DES POISSONS CAPTURÉS AU LAC WALLACE, DANS
LE TRIBUTAIRE R-1 ET DANS L'ÉMISSAIRE PAR LE
M.L.C.P. DE SHERBROOKE, EN 1977.

* Salvelinus fontinalis (truite mouchetée)

* Salmo gairdneri (truite arc-en-ciel)

Salmo trutta (truite brune)

Esox niger (brochet maillé)

Micropterus dolomieu (achigan à petite bouche)

Perca flavescens (perchaude)

Notomigonus crysoleucas (chatte de l'est)

Catostomus commersoni (meunier noir)

Pimephales notatus (ventre-pourri)

Rhinichtys atratulus (naseux noir)

Hybopsis plumbea (menés de lac)

* Espècesensemencées par le M.L.C.P. de Sherbrooke.

La végétation aux abords de la route 141 a été très perturbée par les nombreuses constructions qu'on y retrouve, plus particulièrement du côté sud de la route, où il n'y a plus que des arbres isolés ou petits boisés sur les terrains des résidents.

Du côté nord, les groupements forestiers prennent de l'importance. Le tableau 2 présente, suivant les chaînages, le type de végétation correspondant.

Dans l'ensemble, le milieu ayant été relativement perturbé, la majorité des boisés sont jeunes. Cependant, le relief de ce secteur étant très accentué et le sol ayant peu de cohésion, la végétation, même très jeune, joue un rôle important pour contrer l'érosion.

TABLEAU 2: VÉGÉTATION RETROUVÉE A L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE PROJETÉE.

CHAINAGES	VÉGÉTATION
6+461 à 6+640 (nord)	Boisé en régénération, principalement composé de peupliers faux-tremble, de saules, d'aulnes rugueux et d'érables.
6+960 à 7+130 (nord)	Friche herbacée
7+130 à 7+150 7+225 à 7+300 (nord)	Deux jeunes plantations de pins ayant environ 6 à 8 cm de DHP pour la première et 10 à 15 cm de DHP pour la seconde.
7+300 à 7+400 (nord)	Jeune érablière composé principalement d'érables à sucre, de sapins baumiers, de peupliers à grandes dents et de bouleaux jaunes
7+400 à 7+980 (nord)	Érablière plus mature composée principalement d'érables à sucre, de frênes, de sapins baumiers, d'épinettes, de bouleaux jaunes et de peupliers à grandes dents.

CHAINAGES	VÉGÉTATION
8+040 à 8+390 (nord)	Boisé en régénération principalement composé de peupliers faux-tremble.
8+405 à 8+425 (nord)	Environ 30 pins blancs ayant entre 20 et 40 cm de DHP.
8+440 à 8+450 (nord)	Jeune plantation de pins ayant environ 6 à 8 cm de DHP.
8+500 à 8+650 (nord)	Friche arbustive et boisé en régénération
8+650 à 8+680 (nord)	Petite bétulaie grise
8+680 à 9+000 (nord)	Boisé de conifères composé principalement d'épinettes, de pruches et de quelques peupliers faux-tremble.
9+000 à 9+350 (sud)	Friche arbustive
9+350 à 9+500 (sud)	Peupleraie
9+545 à 9+820 (nord)	Bande de végétation en régénération et friche herbacée.
9+850 à 10+080 (sud)	Boisé composé principalement de peupliers et friche arbustive.

Au niveau agricole, environ 15% (0,55 km) de la longueur totale du tracé se retrouve en territoire agricole permanent tel que défini par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (se référer à l'annexe 3). De plus, la M.R.C. de Coaticook et la municipalité de St-Herménégilde n'ont actuellement aucun projet de mise en valeur dans ce secteur.

Les sols de cette région sont de piètre qualité pour l'agriculture puisque 70% sont de classe 7 avec sol mince sur roche consolidée et relief défavorable et 30% sont de classe 5 c'est-à-dire qu'ils comportent des limitations tellement graves qu'ils ne peuvent convenir à la production soutenue de plantes annuelles de grandes cultures et ne conviennent qu'aux plantes fourragères vivaces.

13 ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, MESURES DE MITIGATION ET IMPACTS RÉSIDUELS.

L'évaluation environnementale du présent projet a permis d'identifier les principaux impacts occasionnés aux milieux humain, biophysique, sonore et visuel. Les impacts humains sont surtout reliés aux changements de vocation de la route ainsi qu'aux expropriations et rapprochements de bâtiments. Les impacts biophysiques touchent principalement les problèmes d'érosion engendrés par le réaménagement et la coupe de la végétation arborescente ou arbustive. L'impact sonore tient compte de l'augmentation du niveau de bruit, engendré par l'augmentation de la circulation résultant du réaménagement de la route, qu'auront à subir les résidents en bordure de la route 141 au cours des vingt prochaines années. Finalement, l'impact visuel est principalement occasionné par les tronçons de l'ancienne route qui seront abandonnés et par la coupe d'arbres isolés composant l'aménagement paysager.

La méthode utilisée pour évaluer les impacts tient compte de l'étendue et de l'intensité de la perturbation ainsi que la résistance du milieu. Les impacts sont définis sur des fiches d'impact et de mitigation à l'annexe 7. On y retrouve, pour chaque impact ponctuel relevé, une description, une évaluation des différents paramètres utilisés, la ou les mesures de mitigation retenues le cas échéant et une appréciation de l'impact résiduel.

13.1 LES IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN ET SONORE

Globalement, on peut prévoir un impact fort pour les résidants en bordure du lac Wallace et de la route 141, compte tenu d'une part de la vocation actuelle presque essentiellement locale de cette route et que d'autre part, suite à sa reconstruction, elle deviendra une route à plus haut standard pouvant servir de voie de transit vers les États-Unis. En effet, en augmentant de façon importante les standards de la route et la vitesse affichée (90 km/h), il s'en suivra une augmentation du volume de la circulation au dépend des autres chemins ou routes avoisinants, tout particulièrement de la route 147, principale voie d'accès actuelle vers les États-Unis. Ces modifications des caractéristiques de la route et de la circulation auront pour effet de créer une barrière physique et psychologique pour les riverains de part et d'autre de la route ainsi qu'une augmentation du niveau sonore pour ceux-ci.

Généralement, les spécialistes internationaux du domaine de l'acoustique s'entendent pour fixer à 55 dB(A), exprimé en Leq (24h.), le seuil à partir duquel les riverains d'infrastructures routières commencent à subir une gêne. Dans le cas de la route 141, les études ont démontré que suite à l'augmentation de la circulation (considérée pour une période de 20 ans) l'isophone 55 dB(A), actuellement à 8 mètres de la ligne de centre de la route, serait reculé à environ 43 mètres. Ceci implique que tous les résidants situés à l'intérieur de cette zone vont recevoir un niveau de bruit supérieur à 55 dB(A).

Pour évaluer les impacts, on a ici tenu compte de l'importance de l'augmentation du niveau sonore, tel que cela est fait dans les cas de reconstruction. Selon les résultats obtenus l'impact global du réaménagement de la route 141 sera fort puisque près de 65% des résidants subiront un impact fort. Il faut cependant se rappeler que ces impacts ont été évalués selon l'estimé de l'augmentation de la circulation pour une période de 20 ans.

Afin de mitiger ces impacts deux mesures ont été envisagées soit: une réduction des standards de la route et une réduction de la vitesse affichée dans le secteur du lac.

Compte tenu des normes de construction que notre Ministère doit respecter et de la topographie relativement accidentée de ce secteur une réduction des standards s'est avéré difficile. On a plutôt opter pour une réduction de la vitesse affichée à 70 km/h. Cette mesure permettra de réduire l'impact sonore. En effet, alors qu'au départ 65% des résidants devaient subir un impact fort quant à l'augmentation du niveau de bruit, cette réduction de la vitesse va permettre de réduire le pourcentage d'impact fort de 18%. Ainsi, l'impact global résiduel sera moyen. Il est à noter que l'application de cette mesure aura par voie de conséquence des effets potentiels non négligeables sur la sécurité des piétons.

Plus ponctuellement, les impacts humains comprennent l'expropriation ou le déplacement de 3 chalets et d'un garage, le rapprochement, plus ou moins important selon les cas, de 9 chalets et le déplacement ou l'expropriation de 8 puits. A ceci s'ajoute la perturbation ou la destruction de certains aménagements paysagers de même que la perte, pour quelques résidants, de l'écran visuel formé par les arbres et d'une certaine intimité. Les fiches à consulter pour les impacts ponctuels sont les suivants: H-1 à H-16.

Dans l'ensemble, après mitigation, l'impact résiduel sur le milieu humain est considéré comme étant moyen.

13.2 LES IMPACTS SUR LE MILIEU BIOPHYSIQUE

Globalement, l'impact sur le milieu aquatique serait fort si l'on considère que plus de 800 tonnes métriques de sédiments (évalué selon la méthode de calcul U.S.L.E.)(1) pourraient être exportés vers le lac où sa décharge lors des travaux de construction. Cependant, des mesures spéciales seront prises pour minimiser l'apport en sédiments. Ces mesures sont:

- 1° l'installation de trappes à sédiments au niveau des pontons prévus sous la route;

1) Méthode de calcul "Universal soil loss Equation" selon Wischmeier et Smith, 1978.

- 2° l'ensemencement hydraulique de type S-3a (1) sur les talus dénudés et ce le plus tôt possible et avant la fermeture du chantier pour l'hiver;
- 3° l'installation d'un filet biodégradable afin de maintenir le sol en place sur les talus intérieurs et extérieurs de la route lorsque la longueur de la pente sera supérieure à 7 m. (2)
- 4° l'aménagement d'un fossé de crête en haut des talus afin de capter l'eau de surface provenant du bassin versant. Ces fossés seront creusés dans les secteurs où le bassin versant le justifie et où la longueur de la pente sera supérieure à 7 m. (2)

En appliquant ces mesures, nous anticipons un impact résiduel faible sur le lac Wallace.

Les impacts ponctuels sont décrits sur les fiches d'impact et de mitigation suivantes: B-2, B-3, B-7, B-8, B-9, B-11, B-14, B-16, B-17, B-19, B-21. La partie nord du bassin de drainage a été divisée en 11 sous-bassins de drainage. L'impact causé par l'apport en sédiments a donc été considéré d'une façon globale pour chaque sous-bassin pris individuellement. Chaque fiche représente donc un sous-bassin.

-
- 1) Ce type d'ensemencement est effectué à l'aide d'un semoir hydraulique et d'équipement à paillage et comprend un fixatif composé d'émulsion asphaltique.
 - 2) Une étude plus approfondie sera nécessaire afin de préciser les secteurs précis et les plus propices à ce type de mesure.

Dans l'ensemble, l'impact sur la végétation sera faible puisque la majorité des déboisements se feront dans la friche arbustive et des boisés en régénération ou de transition. De plus, grâce aux mesures de mitigation qui seront appliquées, c'est-à-dire que tous les arbres situés à la limite ou légèrement à l'intérieur de l'emprise, et ne nuisant pas à la sécurité des usagers, seront conservés et protégés selon la norme D-6600, annexe 8), l'impact en sera quelque peu réduit.

Tous ces impacts sont décrits sur les fiches d'impact et de mitigation suivants: B-1, B-4, B-5, B-6, B-10, B-12, B-13, B-15, B-18, B-20, B-22.

13.3 L'IMPACT SUR LE MILIEU VISUEL

L'impact global sur le milieu visuel est faible puisque les tronçons de l'ancienne route qui seront abandonnés vont être scarifiés, ameublés et revégétés.

Le nombre d'arbres isolés devant être coupés ne pourra pas être tellement réduit puisque ceux-ci sont habituellement trop près de la ligne de centre. Cependant, les épinettes devant la résidence située au chaînage 9+515 pourront être transplantées de sorte que le nombre d'arbres isolés à couper ne sera que d'environ 15, ce qui est peu pour un projet de plus de 3 kilomètres. Ces impacts sont détaillés sur les fiches V-1 à V-7.

14 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Lors de la période de construction, un suivi des recommandations environnementales sera effectué. Il sera axé sur l'évaluation de l'efficacité des diverses mesures et plus particulièrement celles concernant la protection du lac Wallace contre l'érosion.

15 CONCLUSION

Considérant que:

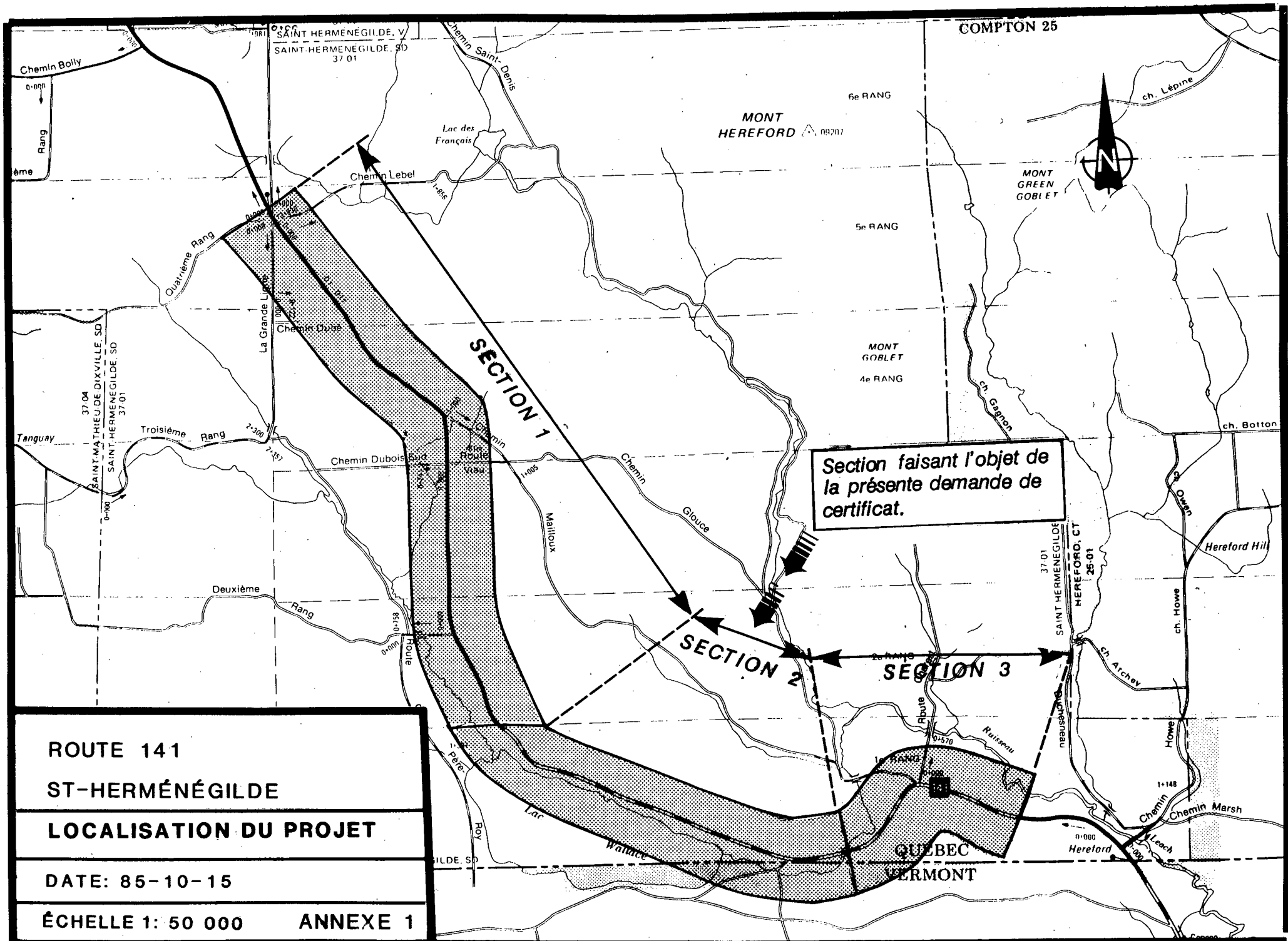
0

- le réaménagement de ce tronçon de la route 141 a pour objectif d'assurer aux usagers une conduite sécuritaire en tout temps de l'année et de faciliter l'accès aux États-Unis en apportant les corrections nécessaires à la largeur de la plate-forme et à certaines courbes et en apportant des améliorations au système de drainage;
- ce projet viendra compléter la réfection de la route 141 entreprise depuis quelques années déjà;
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec a donné son autorisation pour que soit utilisé à des fins routières les parcelles de terrains comprises à l'intérieur de la nouvelle emprise de route et faisant partie du territoire agricole permanent;
- aucune acquisition d'emprise ne sera faite dans le secteur du lac du côté sud de la route;
- un suivi environnemental sera effectué.
- toutes les mesures qui étaient possibles ont été prises pour réduire l'impact de ce projet sur l'environnement.

Nous demandons au ministère de l'Environnement du Québec d'émettre le certificat d'autorisation de construire requis pour la réalisation de ces travaux.

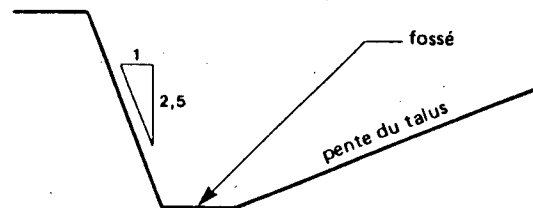
ANNEXE: 1

LOCALISATION DU PROJET



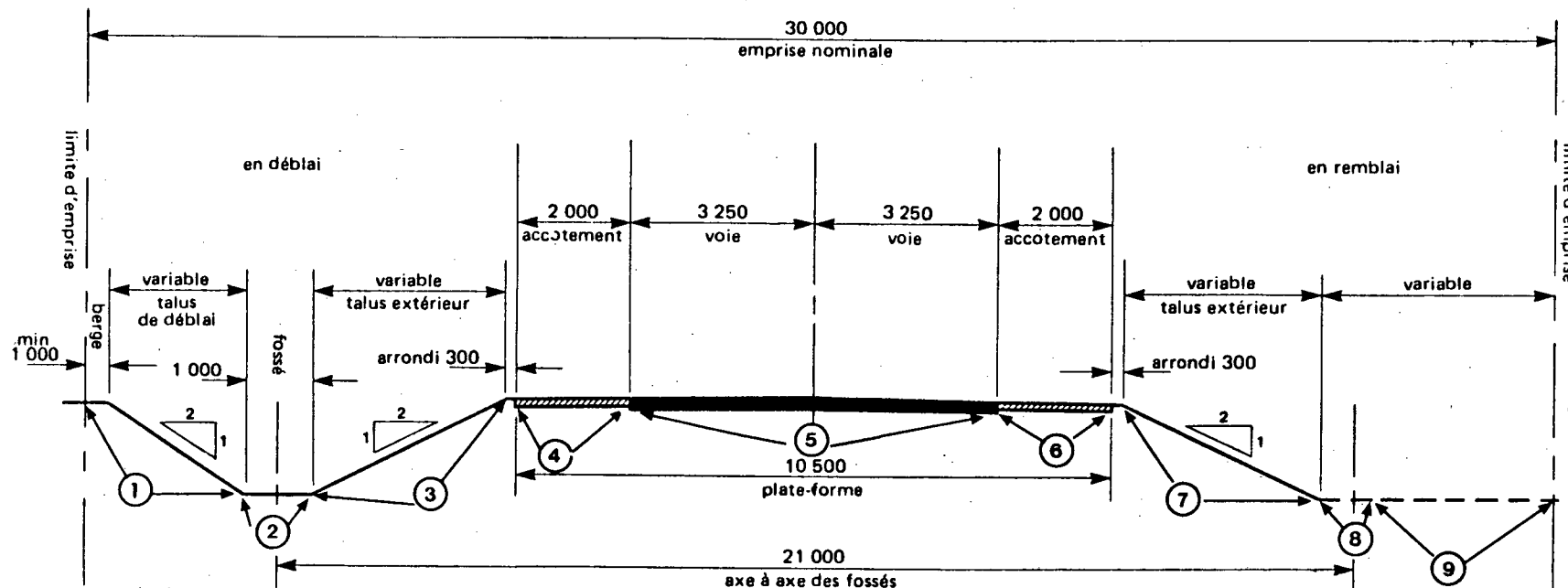
ANNEXE: 2

COUPE TRANSVERSALE DE ROUTE PRINCIPALE



EN DÉBLAI DE 1^{re} CLASSE

VITESSE DE BASE: 100 km/h (ROUTE PRINCIPALE)
 100 km/h (ROUTE RÉGIONALE)
 90 km/h (ROUTE LOCALE)
 DÉBIT JMA < 750 (ROUTE PRINCIPALE)
 DÉBIT JMA: 400 - 2 000 (ROUTE RÉGIONALE)
 DÉBIT JMA > 2 000 (ROUTE LOCALE)



TYPE D- ROUTE PRINCIPALE, RÉGIONALE OU LOCALE

NOTES: -Lorsqu'on prévoit une glissière de sécurité, une berme de 1 m est requise en surlargeur à l'accotement.

-Pour des hauteurs de remblais supérieures à 2 m, la distance des fossés varie de manière que la pente du talus extérieur n'excède pas 1V:2H et l'emprise est élargie au besoin.

COUPE TRANSVERSALE DE ROUTE PRINCIPALE

ANNEXE: 3

LOCALISATION DU PROJET SUR UN PLAN CADASTRAL ET

ZONAGE AGRICOLE

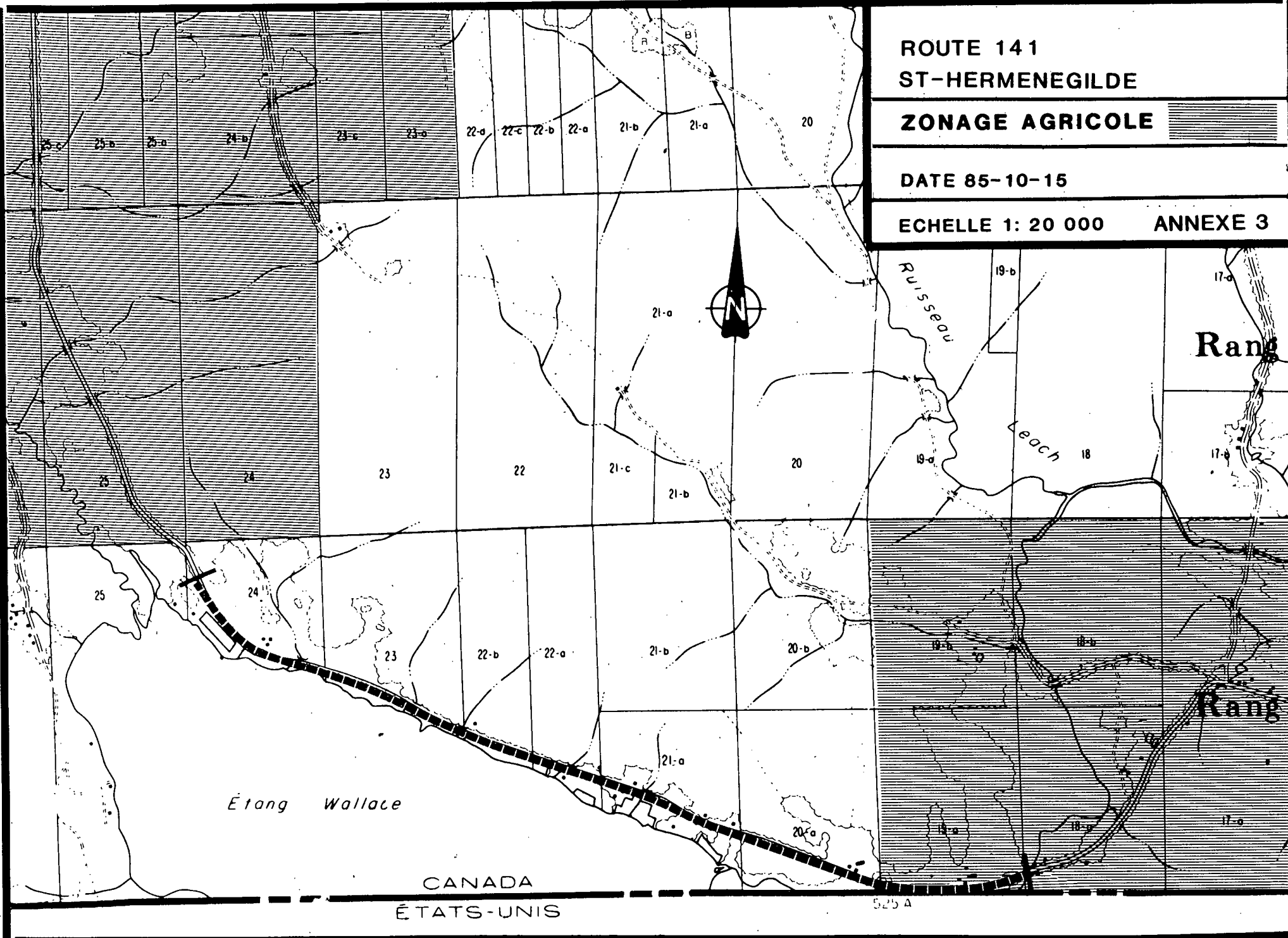
ROUTE 141
ST-HERMENEGILDE

ZONAGE AGRICOLE

DATE 85-10-15

ECHELLE 1: 20 000

ANNEXE 3



ANNEXE: 4

AUTORISATION DE LA C.P.T.A.Q.

AR-5-36-15(95)

PROVINCE DE QUEBEC

DOSSIER NUMERO: 3701D/52712

LONGUEUIL, le 03 NOV. 1982

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC

(SIEGEANT EN DIVISION)

CORPORATION MUNICIPALE
DE ST-HERMENEGILDE,
Mégantic-Compton,
JOB 2WO.

Demanderesse.

-et-

ALPHONSE CHAREST,
East Hereford,
JOB 1SO.

DAME MYRTLE OWEN,
Colebrook N.H.
03576.

ADRIEN CHAMPEAU,
111 King Ouest,
Suite 201,
Sherbrooke, Qué.
J1H 1PS.

MARCEL BELOIN,
St-Malo,
JOB 2YO.

HONORE DUBE,
East Hereford,
JOB 1SO.

ALAIN DUBE,
East Hereford,
JOB 1SO.

OLIVA DUBE,
East Hereford,
JOB 1SO.

ROBERT CHAREST
GASTON CHAREST,
R.R. 1,
East Hereford,
JOB 1SO.

NORMAND DUBE,
East Hereford,
JOB 1SO.

J. J. J. J.
REÇU

CLAUDE MEUNIER,
2123 Des Cyprès,
Fleurimont,
J1G 4C7.

EDOUARD DUPUIS,
East Hereford,
JOB 1SO.

STANISLAS GUAY,
East Hereford,
JOB 1SO.

JOHN A. WHALEN
et al.
Boite 190 Cushing Hosp.
Framingham,
Mass.
01701.

ARLINDO ARAUJO,
2 Princeton Drive,
Millford,
Mass.
01757.

YVETTE PICHE DALLAIRE,
924, 25th Ave.
app. 3,
Lachine,
H8S 3Y1.

ROBERT JACQUES,
East Hereford,
JOB 1SO.

EDOUARD DUPUIS,
East Hereford,
JOB 1SO.

LOUIS FRANCOIS MOREL,
294 St-Jacques Nord,
Coaticook,
J1A 2R3.

WENDELL BOLTON,
East Hereford,
JOB 1SO.

RENALD ROY,
2952 Thesserault,
Lachine,
H8S 1K4.

DENIS ROY,
772, 25ième Ave. App. 5,
Lachine,
H8S 3X8.

Mis-en-cause.

ETAIENT PRESENTS: MME HELENE THIBAUT, vice-présidente.
M. ARMAND GUERARD, commissaire.

DECISION

La demanderesse s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser à d'autres fins que l'agriculture une superficie de 74 575 mètres carrés située sur les lots 15A, 15B, 16, 17A, 18A, 19C et 19A, du rang 1, du cadastre du Canton de Hereford. La municipalité désire compléter la construction du dernier tronçon de la route 141 et corriger le profil de cette route qui est dangereux par endroit.

Les mis-en-cause ont été informés de cette demande et aucun d'eux n'ont transmis d'opposition à ce projet à la Commission.

Les travaux projetés se situent dans un milieu agro-forestier. Il ressort que la demanderesse s'est souciée d'éviter d'affecter les érablières se trouvant sur ces lots et que les travaux projetés auront peu d'impact négatif sur l'agriculture.

La Commission est donc d'opinion qu'elle peut accorder l'autorisation demandée.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION:

AUTORISE le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour des travaux de réfection de la route 141, d'une superficie totale de 74 575 mètres carrés, située sur partie des lots 15A, 15B, 16, 17A, 18A, 19C et 19A, du rang 1, du cadastre du Canton de Hereford, division d'enregistrement de Coaticook, le tout tel qu'apparaissant au plan de la route 141 du Ministère

RECU

FEV 1 1984

CLERK OF THE
SHERIFF'S COURT

3701D/52712

-4-

des Transports préparé par Yvon Allison ingénieur et
déposé au dossier de la Commission.

Helene Thibault

MME HELENE THIBAUT, vice-présidente.

Armand Guérard

M. ARMAND GUERARD, commissaire.

Procureur de la Commission: Me Louis Cormier.

Commission de Protection du
Territoire Agricole du Québec

Copie certifiée conforme par:

Armand Guérard

ANNEXE: 5

RÉSOLUTION MUNICIPALE

Procès-Verbal

OU

DU 10 octobre 1986

Copie de Résolution

REÇU

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-HERMENEGILDE

régulière

A la session ou du conseil de la Corporation Municipale
spéciale

ST-HERMENEGILDE

(Cité, Ville, Village, Canton ou paroisse)

tenue le 6 octobre 1986 et à laquelle est présent son honneur

le maire M. Jean-Marc Dupont

échevins

ou suivants:
conseillers

M. Louis Hébert

M. Gaston Gagner

M. Victor Dubois

M. Fernand Bélanger

M. Marcellin Bélanger

Mme Réjeanne St-James

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Céline Dubois

Secrétaire-Trésorier est aussi présent

Proposé par M. Réjeanne St-James
(échevin ou conseiller)

Appuyé par M. Louis Hébert
(échevin ou conseiller), et résolu unanimement:

Que

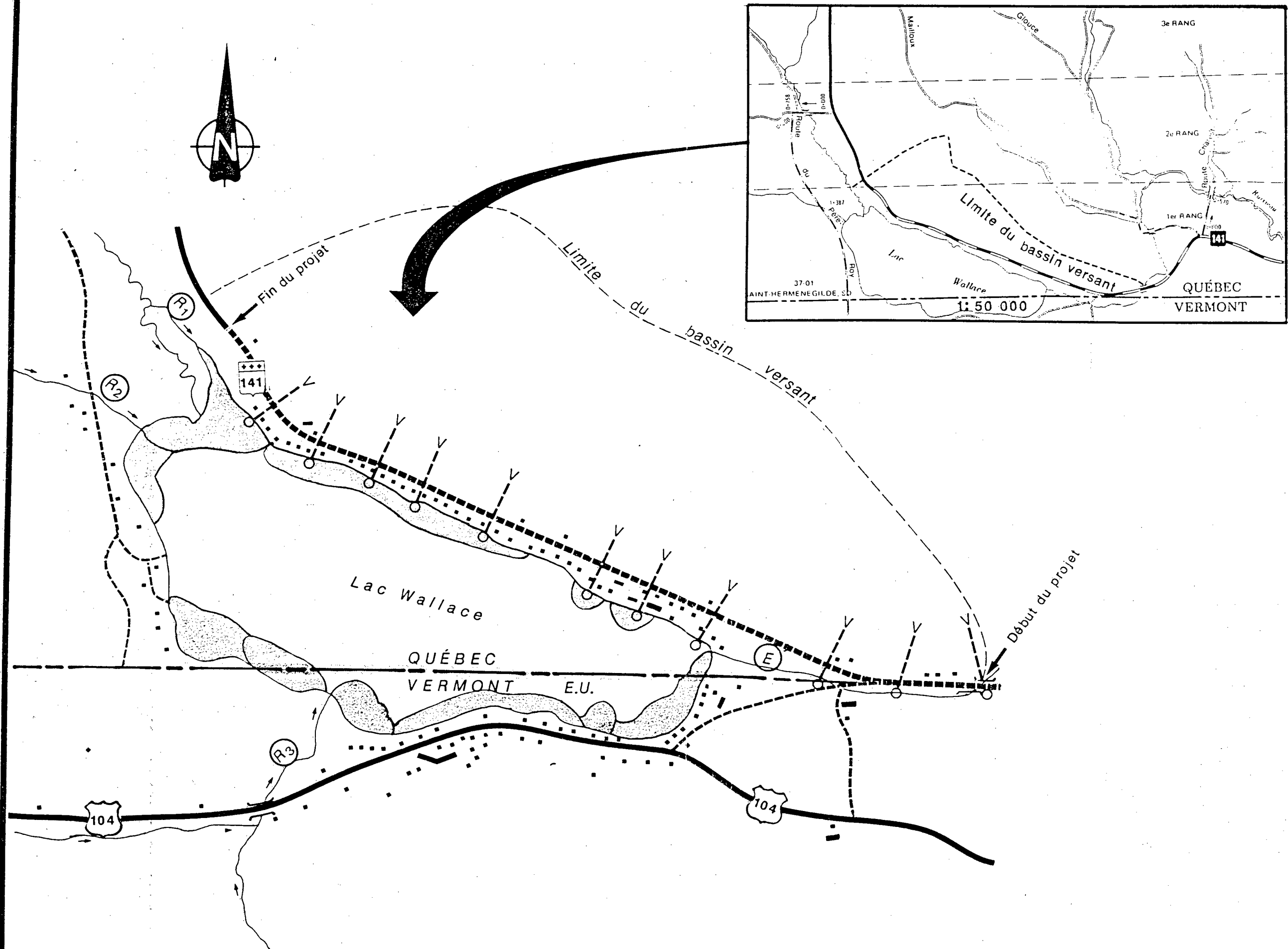
La municipalité de St-Herménégilde appuie le pro-
jet Ch 82-50-0010, nouveau tracé de la route 141.

Adopté.

Céline Dubois
Céline Dubois
Secrétaire-trésorière

ANNEXE: 6

CARTE DU LAC WALLACE



ROUTE 141 ST-HERMÉNÉGILDE CARTE DU LAC WALACE

LÉGENDE

- ZONE DE VÉGÉTATION
- RUISSEAU
- ÉMISSAIRE
- CHEMIN EN GRAVIER
- CHEMIN PAVÉ
- EXUTOIRE DE BASSIN
- LIMITE DU BASSIN VERSANT (partie nord)

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

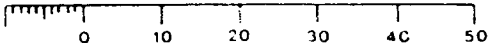
Service de l'Environnement

Technicien: Jean Paul Grégoire

Date: 88-03-03

Echelle: 1:1000

Nº: 6



ANNEXE: 7

FICHES D'IMPACTS ET DE MITIGATION

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-1

CHAINAGE(S): 6+461 @ 6+640 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Coupe d'une bande de végétation sur une largeur moyenne de 10 mètres, dans un boisé en régénération composé principalement de peupliers faux-trembles, de saules, d'aulnes rugueux et d'érables à sucre; tous de jeune âge.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DEGRÉ DE PERTURBATION:
RÉSISTANCE:

DURÉE: Permanente

Moyen

Faible

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION:

Tous les arbres situés à la limite de l'emprise ou légèrement à l'intérieur de celle-ci seront conservés et protégés selon la norme D-6600 (voir annexe 6) de notre Ministère.

IMPACT RESIDUEL: Très faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o:

CHAINAGE(S):

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE:

INTENSITÉ:

DEGRÉ DE PERTURBATION:
RÉSISTANCE:

DURÉE:

TYPE:

IMPACT:

MESURE(S) DE MITIGATION:

IMPACT RESIDUEL:

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-1

CHAINAGE(S): 6+585 à 6+610 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Expropriation de quatre (4) puits situés dans l'emprise.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Ponctuelle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible

RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Humain

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION: Ces puits seront relocalisés au gré des propriétaires concernés.

IMPACT RESIDUEL: Nul

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-2

CHAINAGE(S): 6+620 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Diminution de la marge de recul avant de 2 chalets. Celle-ci passe de 32 mètres à 10 et 9 mètres respectivement soit un rapprochement de 69% dans le premier cas et de 72% dans le deuxième. Perte d'intimité par la coupe de la végétation devant la maison.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION: La coupe de la végétation sera minimisée autant que possible. L'acquisition d'emprise sur ces terrains est nécessaire pour la correction de la courbe.

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: V-1

CHAINAGE(S): 6+640 à 6+980 (côté sud)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): La nouvelle emprise quitte l'ancienne de sorte que la structure résiduelle de l'ancienne route sera visible par les usagers et les riverains.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen

RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Visuel

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION: La structure résiduelle de l'ancienne route sera désaffectée, scarifiée, ameublie et revégétée. De plus, ces terrains seront rétrocédés aux propriétaires correspondants.

IMPACT RESIDUEL: Nul

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-2

CHAINAGE(S): 6+480 à 6+820 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement d'un ponceau (6+730) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport de sédiments dans le lac. Pour les chaînages 6+550 à 6+590 et 6+670 à 6+690 les pentes du versant au nord de la route ont plus de 5 m de longueur et 50% d'intensité. Le taux annuel d'érosion dépasse 150 tonnes/ha.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Temporaire

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION: Des trappes à sédiments avec digues-filtres seront installées au niveau du ponceau. Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épandu sur le talus de déblai gauche pour les chaînages 6+550 à 6+590 et 6+670 à 6+690 pour réduire les risques d'érosion.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-3

CHAINAGE(S): 6+820 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Expropriation d'une maison située dans l'emprise et d'une grande superficie de terrain (environ 8825 m²) pour la correction d'une courbe trop prononcée.

(Voir photo 1)

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Forte

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Fort

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain

IMPACT: Très Fort

MESURE(S) DE MITIGATION:

La maison sera relocalisée au gré du propriétaire

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-4

CHAINAGE(S): 6+890 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Diminution de la marge de recul avant d'une maison. Celle-ci passe de 60 mètres à 16 mètres soit un rapprochement de 73%.

(Voir photo 1)

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION:

Aucune

IMPACT RESIDUEL: Fort

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: H-5 et V-2

CHAINAGE(S): 7+160 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S):

Expropriation d'un puits situé dans l'emprise et coupe de 2 tilleuls ayant environ 35 cm de DHP.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Ponctuelle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible
RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain
et visuel

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION:

Le puits sera relocalisé au gré du propriétaire.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: H-6

CHAINAGE(S): 7+180 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S):

Expropriation d'un garage situé dans l'emprise.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Ponctuelle

INTENSITÉ: Forte

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Moyenne

TYPE:

Humain

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION:

Le garage sera relocalisé au gré du propriétaire.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-3

CHAINAGE(S): 6+820 à 7+270 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement de 2 ponceaux (6+980 et 7+025) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport en sédiments dans le lac. Pour les chaînages 6+820 à 6+870 les pentes au nord de la route ont plus de 5 mètres de longueur et 50% d'intensité. Le taux annuel d'érosion dépasse 150 t./ha. Pour les chaînages 7+070 à 7+270 le taux d'érosion dépasse 100 t./ha sur les pentes de 50%.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Temporaire

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION: Des trappes à sédiments avec digues-filtres seront installées au niveau du ponceau CH.7+025 (l'autre ponceau draine un ruisseau de trop faible importance pour appliquer cette mesure). Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épandu sur le talus extérieur gauche pour les chaînages 6+820 à 6+870 et 7+070 à 7+270 pour réduire les risques d'érosion.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-4

CHAINAGE(S): 7+130 à 7+150 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Déboisement dans une jeune plantation de pins ayant 7 à 8 cm de DHP. La coupe représente environ 40% de la superficie totale de la plantation.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen

RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION: Les arbres situés à la limite ou légèrement à l'intérieur de l'emprise seront conservés.

IMPACT RESIDUEL: Très Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-5

CHAINAGE(S): 7+225 à 7+300 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Déboisement dans une jeune plantation de pins ayant 10 à 15 cm de DHP. la coupe représente environ 10% de la superficie totale de la plantation.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle
INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Faible

TYPE:
Biophysique

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION: Les arbres situés à la limite ou légèrement à l'intérieur de l'emprise seront conservés.

IMPACT RESIDUEL: Très Faible.

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-6

CHAINAGE(S): 7+300 à 7+980 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Déboisement sur une largeur moyenne d'environ 10 mètres dans une jeune érablière pour les chaînages 7+300 à 7+400 et dans une érablière plus mature pour les chaînages 7+400 à 7+980.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle
INTENSITÉ: Faible

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible
RÉSISTANCE: Forte

TYPE:
Biophysique

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION: Les arbres situés à la limite ou légèrement à l'intérieur de l'emprise, mais ne nuisant pas à la sécurité, seront conservés et protégés selon la norme D-6600 de notre Ministère.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-7

CHAINAGE(S): 7+270 à 7+320 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement d'un ponceau (7+315) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport en sédiments dans le lac. La pente au nord de la route a plus de 5 mètres de longueur et 50% d'intensité. Le taux d'érosion dépasse 175 t./ha.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Faible

DURÉE: Temporaire

DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION: Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épandu sur le talus de déblai gauche pour minimiser l'érosion.

IMPACT RESIDUEL: très Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-8

CHAINAGE(S): 7+320 à 7+700 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement d'un ponceau (7+520) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport important en sédiments dans le lac. Pour les chaînages 7+320 à 7+620 la pente est très longue et est de 50% et le taux d'érosion dépasse 100 t./ha. Pour les chaînages 7+630 à 7+670 le taux d'érosion dépasse 150 t./ha.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Forte

DURÉE: Temporaire

DEGRÉ DE PERTURBATION: Fort

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION: Des trappes à sédiments avec digues-filtres seront installées au niveau du ponceau. Un fossé de crête sera possiblement creusé sur le talus de déblai gauche au chaînage 7+630 à 7+670. Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épandu sur le talus de déblai gauche au chaînage 7+320 à 7+670.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-9

CHAINAGE(S): 7+700 à 8+360 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement de 2 ponceaux (7+720 et 7+945) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport en sédiments dans le lac. Pour les chaînages 7+810 à 8+230 les pentes au nord de la route ont plus de 5 mètres de longueur et 50% d'intensité. Le taux d'érosion annuel dépasse 150 t./ha. Pour les chaînages 8+230 à 8+360 le taux d'érosion dépasse 125 t./ha.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DEGRÉ DE PERTURBATION:

DURÉE: Temporaire

Moyen

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Biophysique

IMPACT: moyen

MESURE(S) DE MITIGATION: Des trappes à sédiments avec digues-filtres seront installées au niveau du ponceau du chaînage 7+720. Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épanché sur le talus de déblai gauche au chaînage 7+810 à 8+230 et sur les deux talus au chaînage 8+230 à 8+360.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: H-7 et V-3

CHAINAGE(S): 7+770 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Diminution de la marge de recul avant d'un chalet. Celle-ci passe de 39 mètres à 23 mètres soit un rapprochement de 41%. La coupe d'une partie de la végétation devant la maison va entraîner une perte de l'écran visuel et une perte d'intimité par le fait même.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Faible

DEGRÉ DE PERTURBATION:

DURÉE: Permanente

Faible

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain et
Visuel

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION: Les arbres situés à la limite ou légèrement à l'intérieur de l'emprise, mais ne nuisant pas à la sécurité, seront conservés et protégés selon la norme D-6600.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-8 et V-4

CHAINAGE(S): 7+900 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Diminution importante de la marge de recul avant d'un chalet. Celle-ci passe de 50 mètres à 22 mètres soit un rapprochement de 56%. Perte d'intimité occasionnée par la coupe de la végétation (principalement du sapin et de la friche) devant la maison.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Faible

DEGRÉ DE PERTURBATION:

DURÉE: Permanente

Faible

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain et
visuel

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION:

Révisé en 2011

IDEM A B-1

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-9

CHAINAGE(S): 7+945 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Expropriation d'un puits et d'un chalet situés dans l'emprise.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Forte

DEGRÉ DE PERTURBATION:

DURÉE: Permanente

Fort

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain

IMPACT: Très Fort

MESURE(S) DE MITIGATION: Le puits et le chalet seront expropriés ou relocalisés

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-10

CHAINAGE(S): 8+040 à 8+390 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Deboisement sur une largeur moyenne d'environ 17 mètres dans un boisé en régénération, principalement composé de peupliers faux-trembles.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION: IDEM à B-1

IMPACT RESIDUEL: Très Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-10

CHAINAGE(S): 8+060 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Expropriation d'un puits situé dans l'emprise.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Ponctuelle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible
RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION:

IDEM à H-1

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: H-11

CHAINAGE(S): 8+280 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Diminution importante de la marge de recul avant d'un chalet. Celle-ci passe de 32 mètres à 3 mètres soit un rapprochement de 91%. Coupe d'un jeune saule.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Forte

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Fort

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain

IMPACT: Très forte

MESURE(S) DE MITIGATION: Relocaliser la maison sur le même terrain, au gré du propriétaire. (Si cette mesure n'est pas applicable une compensation financière sera offerte).

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-11

CHAINAGE(S): 8+360 à 8+490

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement d'un ponceau (8+490), la démolition d'un barrage et les travaux de construction routière vont entraîner un apport important en sédiments dans le lac. Le taux d'érosion dépasse 175 T./ha. Le barrage retient une quantité importante de sédiments.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Forte

DURÉE: Temporaire

DEGRÉ DE PERTURBATION: Fort

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION: Les travaux seront réalisés afin de ne pas toucher à la structure du barrage. Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épandu sur le talus de déblai gauche pour les chaînages 8+360 à 8+490.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-12 et B-12

CHAINAGE(S): 8+400 à 8+480 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Expropriation d'environ 1000 m² de terrain utilisé comme site de campement par un camp de jeunes campeurs. La perte de terrain implique également la coupe d'environ 30 pins blancs en bonne santé et de bonne qualité ayant de 20 à 40 cm de DHP. Il s'en suivra une perte d'intimité importante

(Voir photo 3)

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain et
biophysique

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION:

IDEM à B-1

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-13

CHAINAGE(S): 8+440 à 8+450 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Déboisement dans une jeune plantation de pins ayant entre 7 et 8 cm de DHP. La coupe représente environ 25% de la superficie totale de la plantation.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION:

IDEM à B-4

IMPACT RESIDUEL: Très Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-15

CHAINAGE(S): 8+500 à 9+000 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Déboisement sur une largeur moyenne d'environ 18 mètres dans un boisé en régénération avec friche arbustive pour les chaînages 8+500 à 8+650, dans une petite bétulaie grise au chaînage 8+650 à 8+680 et dans un boisé de conifères principalement composé d'épinettes, de pruches et de quelques peupliers faux-tremble.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Moyenne

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION:

IDEM à B-1

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-14

CHAINAGE(S): 8+490 à 8+840

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement d'un ponceau (8+640) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport important en sédiments dans le lac. La pente au nord de la route, pour les chaînages 8+540 à 8+840, est de 50% et le taux d'érosion dépasse 200 t/ha.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Forte

DURÉE: Temporaire
DEGRÉ DE PERTURBATION: Fort
RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION: Des trappes à sédiments avec digues-filtres seront installées au chaînage 8+640. Un fossé de crête sera possiblement creusé sur le talus gauche entre les chaînages 8+540 à 8+840. Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera également épandu.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-16

CHAINAGE(S): 8+840 à 8+950

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement d'un ponceau (8+860) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport en sédiments sur le terrain d'un particulier. Les pentes au nord de la route ont plus de 5 mètres de longueur et 50% d'intensité. Le taux d'érosion dépasse 175 t./ha.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

TYPE:

ÉTENDUE: Partielle

DURÉE: Temporaire

Biophysique

INTENSITÉ: Faible

DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible

RÉSISTANCE: Forte

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION: Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épandu sur le talus de déblai gauche.

IMPACT RESIDUEL: Très faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-17

CHAINAGE(S): 8+950 à 9+460

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement de 4 ponceaux (8+970, 9+300, 9+330, et 9+450) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport important en sédiments dans la décharge du lac. Du côté nord de la route au chaînage 9+170 à 9+280 et 9+320 à 9+460, les pentes ont 50% d'intensité et les taux d'érosion respectifs sont supérieurs à 150 et 175 t./ha. Du côté sud pour les chaînage 9+170 à 9+460, le taux d'érosion dépasse 200 t./ha.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

TYPE:

ÉTENDUE: Partielle

DURÉE: Temporaire

Biophysique

INTENSITÉ: Forte

DEGRÉ DE PERTURBATION: Fort

RÉSISTANCE: Forte

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION: Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épandu sur le talus gauche entre les chaînages 9+170 à 9+280 et des deux côtés du chaînage 9+280 à 9+320. Un fossé de crête sera possiblement creusé sur le talus de déblai gauche entre les chaînages 9+320 à 9+440 et le talus droit entre les chaînages 9+170 à 9+470.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-18

CHAINAGE(S): 9+000 à 9+500 (côté sud) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Déboisement sur une superficie totale d'environ 12 000 m² dans de la friche arbustive pour les chaînages 9+000 à 9+350 et dans une peupleraie pour les chaînages 9+350 à 9+500.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION: IDEM à B-1

IMPACT RESIDUEL: Très Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: V-5

CHAINAGE(S): 9+200 à 9+400 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): La nouvelle emprise quitte l'ancienne de sorte que la structure résiduelle de l'ancienne route sera visible pour les usagers et les riverains.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Visuel

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION: IDEM à V-1

IMPACT RESIDUEL: Null

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-19

CHAINAGE(S): 9+460 à 9+820

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Le remplacement d'un ponton (9+820) et les travaux de construction routière vont entraîner un apport important de sédiments dans la décharge du lac. Les pentes au nord de la route ont plus de 5 mètres de longueur et 50% d'intensité. Le taux d'érosion dépasse 150 t./ha.

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Forte

DURÉE: Temporaire

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION: Des trappes à sédiments avec digues-filtres seront installées au niveau du ponton. Un fossé de crête sera possiblement creusé sur le talus de déblai gauche au chaînage 9+440 à 9+890. Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique seront épandus sur le talus de déblai gauche.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: H-13

CHAINAGE(S): 9+500 (côté sud)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Acquisition d'emprise sur le terrain, déjà très étroit, d'un riverain. La marge de recul latérale passe de 5 mètres à 2 mètres soit un rapprochement du 60% dans la partie la plus rapprochée. (Voir photos 5-6)

ÉVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Faible

DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible
RÉSISTANCE: Forte

DURÉE: Permanente

TYPE:

Humain

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION:

Aucune

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: H-14 et V-6

CHAINAGE(S): 9+515 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Diminution importante de la marge de recul avant d'une maison. Celle-ci passe de 37 mètres à 6 mètres soit un rapprochement de 84%. Cet empiètement est requis pour la correction d'une courbe trop prononcée et entraînera la coupe d'une dizaine d'épinettes.

(Voir photos 5-6)

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle
INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain et visuel

IMPACT: Fort

MESURE(S) DE MITIGATION:

IDEM à B-1

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N°: B-20

CHAINAGE(S): 9+545 à 9+820 (côté nord) **CADASTRE(S):**

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Déboisement complet dans un petit boisé linéaire longeant la route. Celui-ci a une superficie d'environ 2700 m² et est principalement composé de cerisiers, de peupliers et d'ormes.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Générale
INTENSITÉ: Faible

DURÉE: Permanente
DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen
RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Faible

MESURE(S) DE MITIGATION:

AUCUNE

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: H-15

CHAINAGE(S): 9+820 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Expropriation d'un puits situé dans l'emprise

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Ponctuelle

INTENSITÉ: Moyenne

DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible
RÉSISTANCE: Forte

DURÉE: Permanente

TYPE:

Humain

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION:

IDEM à H-1

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-21

CHAINAGE(S): 9+820 à 10+100

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Les travaux de construction routière vont entraîner des sédiments dans la décharge du lac; de plus, les fossés latéraux vont se déverser directement dans le ruisseau. Les pentes du côté nord de la route ont plus de 5 mètres de longueur et 50% d'intensité. Le taux d'érosion dépasse 200 t./ha.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Faible

DEGRÉ DE PERTURBATION: Faible
RÉSISTANCE: Forte

DURÉE: Temporaire

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Moyen

MESURE(S) DE MITIGATION: Des trappes à sédiments avec digues-filtres seront installées au niveau du ponceau. Un ensemencement hydraulique avec paillis et émulsion asphaltique sera épandu sur le talus de déblai gauche au chaînage 9+800 à 10+100.

IMPACT RESIDUEL: Faible

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: H-16 et V-7

CHAINAGE(S): 9+850 (côté nord)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Expropriation d'une maison située dans l'emprise et coupe d'un mélèze et de 4 peupliers.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Forte

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Fort

RÉSISTANCE: Forte

TYPE:

Humain et
visuel

IMPACT: Très Fort

MESURE(S) DE MITIGATION:

IDEM à H-3

IMPACT RESIDUEL: Moyen

FICHE D'IMPACT ET DE MITIGATION N^o: B-22

CHAINAGE(S): 9+850 à 10+080 (côté sud)

CADASTRE(S):

DESCRIPTION DE(S) L'IMPACT(S): Déboisement sur une superficie d'environ 1300 m² dans un boisé en régénération composé principalement de peupliers et dans de la friche arbustive.

EVALUATION DE(S) L'IMPACT(S):

ÉTENDUE: Partielle

INTENSITÉ: Moyenne

DURÉE: Permanente

DEGRÉ DE PERTURBATION: Moyen

RÉSISTANCE: Faible

TYPE:

Biophysique

IMPACT: Faible

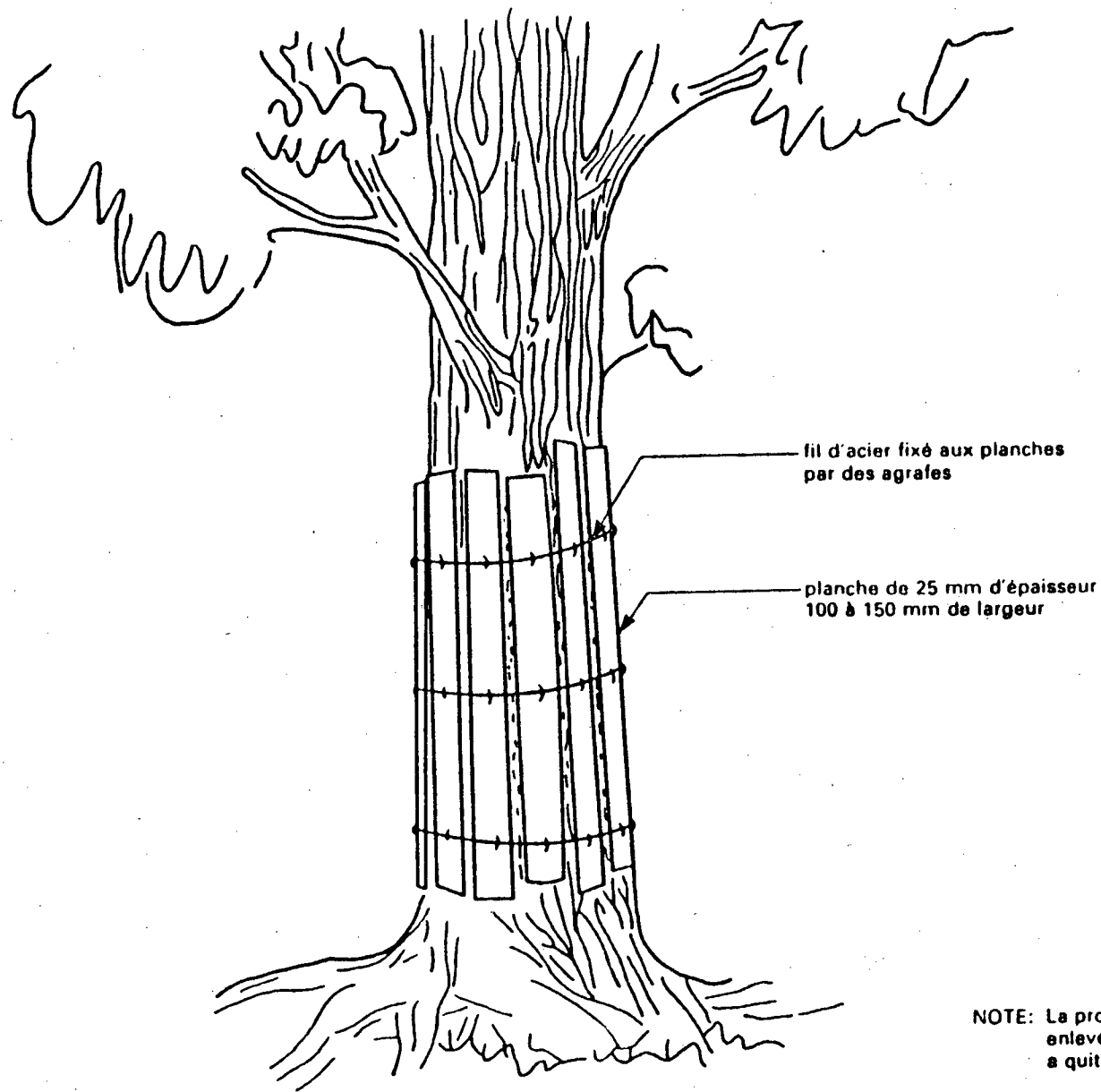
MESURE(S) DE MITIGATION:

IDEM à B-1

IMPACT RESIDUEL: Très Faible

ANNEXE: 8

PROTECTION DES ARBRES PENDANT LA CONSTRUCTION



fil d'acier fixé aux planches
par des agrafes

planche de 25 mm d'épaisseur
100 à 150 mm de largeur

NOTE: La protection de l'arbre doit être
enlevée aussitôt que la machinerie
a quitté les lieux.

PROTECTION DES ARBRES PENDANT LA CONSTRUCTION

ANNEXE: 9

PHOTOGRAPHIES DU PROJET



Photo 1: Du CH 6+800 à 6+900 (impacts H-3 et H-4). Correction de la courbe au début du projet. Du côté gauche, chalets en bordure du lac. Du côté droit, maison à exproprier.

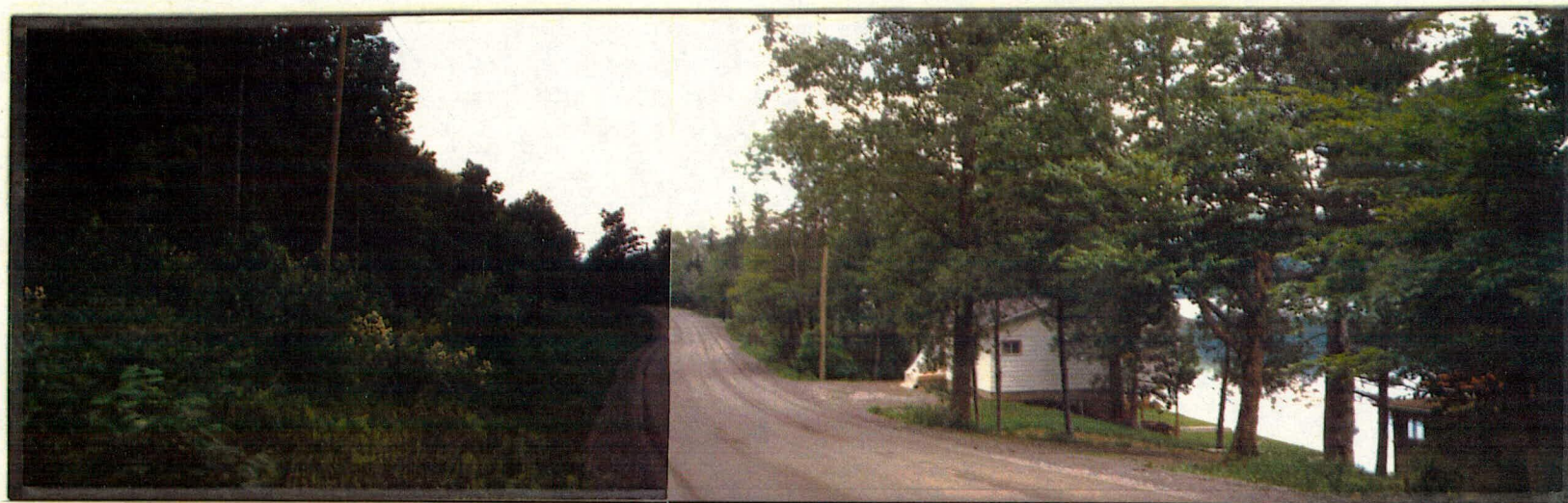


Photo 2: CH 7+580. Aspect général de la route actuelle et des berges du Lac Wallace.



Photo 3: CH 8+400 à 8+480 (impacts H-12 et B-12). Du côté gauche, terrain de camping utilisé par le "Camp de jeunes chrétiens".



Photo 4: CH 8+850. Vue d'ensemble du Lac Wallace.



Photos 5 et 6: CH 9+480 à 9+550 (impacts H-13, H-14, V-6). Correction de la courbe vers la fin du projet. Vues en amont (photo 5) et en aval (photo 6) de la courbe.



Photo 7 :



Photo 8 :

Photo 7 et 8 : CH 10 + 100

Vues vers l'amont (photo 7) et l'aval (photo 8)
du ruisseau Leach (émissaire du lac Wallace)
à partir du pont de la route 141.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 132 487